

Date de transmission de l'acte: 01/09/2026

Date de reception de l'AR: 01/09/2026

089-218900041-DE_062_2026-DE

A G E D I

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

AISY SUR ARMANCON - Commune

Séance du vendredi 28 août 2026

Délibération N° DE_062_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 20/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit août deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Nicolas DEZE.

Présents : Olivier CADART, Nicolas DEZE, Chantal BESANÇON, Eliane MURGEY, Anthony LEMERCIER, Sandrine PHILIPPE, Geoffrey PLANTAROSE, Maxime DOR

Représentés : Marie-Emmanuelle FINCO représentée par Chantal BESANÇON, Jacky FINCO représenté par Anthony LEMERCIER, Patricia DE IRAHOLA représentée par Nicolas DEZE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Geoffrey PLANTAROSE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election adjoint au maire (PV)

Ce sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Nicolas DÉZÉ maire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote à bulletin secret a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

DE_062_2026

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : .0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Liste TOUS UNIS POUR AISY, 11 voix

- La liste TOUS UNIS POUR AISY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au maire : M. Geoffrey PLANTAROSE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas DEZE
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ND', with a long horizontal stroke extending to the right.

Geoffrey PLANTAROSE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.